

Dossier : Piscine et jardin, une complémentarité à renforcer

TIRÉ À PART

Drones, mode
d'emploi

INNOVATION

Alternatives au gazon

La pierre sèche au jardin

Invitation à Berchigranges

Patricia Ricard, plaidoyer pour la planète

Tour de France des jardins thérapeutiques

2021, année de défis

La crise que nous traversons, comme toute crise, nous force à nous remettre en question, à nous réinventer, à penser autrement. Certes, notre secteur du paysage s'en sort mieux que d'autres, comme en témoignent les chiffres de notre baromètre semestriel. C'est sur le marché des particuliers que la reprise a été la plus forte au lendemain du confinement.

Obligé de se replier chez soi, chacun d'entre nous aspire à plus de confort à l'intérieur et à l'extérieur. Sans trop de surprise, la demande pour créer une piscine dans son jardin, où nous pensions tous passer une grande partie de nos vacances, a été particulièrement forte à partir de mai. Mais que serait la piscine sans aménagement paysager autour ? C'est ici que notre savoir-faire et notre vision globale du jardin interviennent. Tirons parti de cet atout pour satisfaire nos clients.

Plus globalement, nos activités sont portées à la fois par cette demande sociétale croissante pour plus d'espaces verts, et par les enjeux environnementaux auxquels nos réalisations sont l'une des réponses. Protéger l'environnement et la biodiversité doit être un de nos credo : sachons faire évoluer nos pratiques pour que les nouvelles contraintes deviennent des opportunités.

Plusieurs pistes sont abordées au fil des pages pour nourrir notre réflexion, que ce soit pour trouver des



alternatives au gazon, favoriser la biodiversité grâce aux murs en pierre sèche, ou repenser les priorités dans la formation de nos salariés en anticipant les besoins de demain.

L'environnement est favorable à nos métiers. L'Unep mène actuellement de nombreuses actions pour placer nos entreprises en première ligne de la transition écologique : à nous de saisir toutes les opportunités qui se présentent pour promouvoir nos compétences et notre professionnalisme, et nous inscrire dans le temps long.

LAURENT BIZOT,
PRÉSIDENT DE L'UNION NATIONALE DES
ENTREPRISES DU PAYSAGE



PISCINE ENTOURÉE D'UN JARDIN DE TYPE MÉDITERRANÉEN. BOYER JARDIN & PISCINE, L'ESPRIT PISCINE

Sommaire

Actus	03
Vie de la profession	
Un label pour le Génie écologique	39
Cap sur le développement.....	42
La formation, au service de la compétitivité des entreprises	44
Baromètre de la profession.....	49
Emploi et climat.....	50
Dossier	
Piscine et jardin, une complémentarité à renforcer.....	54
Zoom sur	
Tour de France des jardins thérapeutiques	66
Innovation	
Drones, mode d'emploi.....	76
Avis d'expert	
La pierre sèche au jardin	82
Tendances	
Alternatives au gazon	90
Initiatives Jardin	
Invitation à Berchigranges	96
Grand témoin	
Patricia Ricard, plaidoyer pour la planète	104
Feuilles à feuilles	114

En Vert & Avec vous est une publication de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, 60 ter rue Haxo, 75020 Paris. Tél. : 01 42 33 18 82 - Directeur de la publication : Laurent Bizot - Comité éditorial : V. Adeline, L. Bizot, P. Darnet, L. Dumas, F. Furtin, Ch. Gendron, Ch. Gonthier, S. Goujon, P. Goubier, J. Malsoute, A. Selinger, J.-Ph. Teilhol, D. Veyssi
Rédactrice en chef : Bénédicte Boudassou (conception, rédaction, coordination), b.boudassou@gmail.com. Régie publicitaire : FFE, 15 rue des Sablons, 75016 Paris. Tél. : 01 53 36 20 40. Publicité : J.-S. Cornillet, js.cornillet@ffe.fr, assistante de fabrication : Aida Pereira - 01 53 36 20 39 - aida.pereira@ffe.fr. Maquette : Matthieu Rollat, matthieu.rollat@gmail.com.
 Imprimeur : Espace Grafic - ISSN 2431-6423



Les engagements de service de l'Unep sont certifiés, depuis 2006, selon le référentiel Quali'OP. Depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (démarche RSE). Ces démarches sont gages de confiance pour ses adhérents et ses interlocuteurs.





Drones, mode d'emploi

L'utilisation des drones révolutionne les prises de vue paysagères. Cette nouvelle technologie est prometteuse pour les acteurs du métier grâce aux diverses applications dérivées. Objectifs, avantages et obstacles passés au crible par trois entrepreneurs.

Depuis quelques années, les images de paysages et de jardins ont pris une autre dimension : celle, vue de haut, prise au moyen des drones, ces drôles d'objets volants téléguidés depuis le sol. Différents corps de métier s'en sont tout de suite saisi, y voyant une utilité certaine, car en dehors de l'aspect esthétique des photographies obtenues, les données recueillies peuvent servir à d'autres fins. Quelques entreprises du paysage ont déjà franchi le pas. Pour mieux définir les usages, avantages, barrières et débouchés possibles, un groupe de travail Drones au sein de la commission Innovation de l'Unep a été créé, réunissant des entrepreneurs qui ont recours aux drones dans leur activité professionnelle.



Vue aérienne détaillée d'un site avant chantier



© Les 2 Ifs - Cap Atlas

Orthophotographie d'un chantier d'aménagement paysager



Le drone permet les calculs de cubage des volumes photographiés.

Benoît Brissinger, dirigeant de Brissinger Entreprise, et Guillaume Gibeaux, gérant de l'entreprise Les 2 Ifs Espaces Verts, expérimentent cette technologie chacun sur des chantiers très divers, allant des jardins de particuliers aux interventions sur plusieurs hectares en zone naturelle. Pierrick Grisel, jeune entrepreneur du paysage dans le sud à Marignane, a lui choisi d'en faire une spécialité depuis deux ans et propose ses services de télépilote aux autres entreprises. En tant que professionnel du paysage, son expertise et sa compréhension des chantiers guident son travail de télépilote. Il tient cependant à informer que ce n'est pas le même métier, et que tout professionnel tenté par cette technologie devra y consacrer un investissement important et du temps, à moins de faire appel à un télépilote extérieur.



Atouts pour la profession

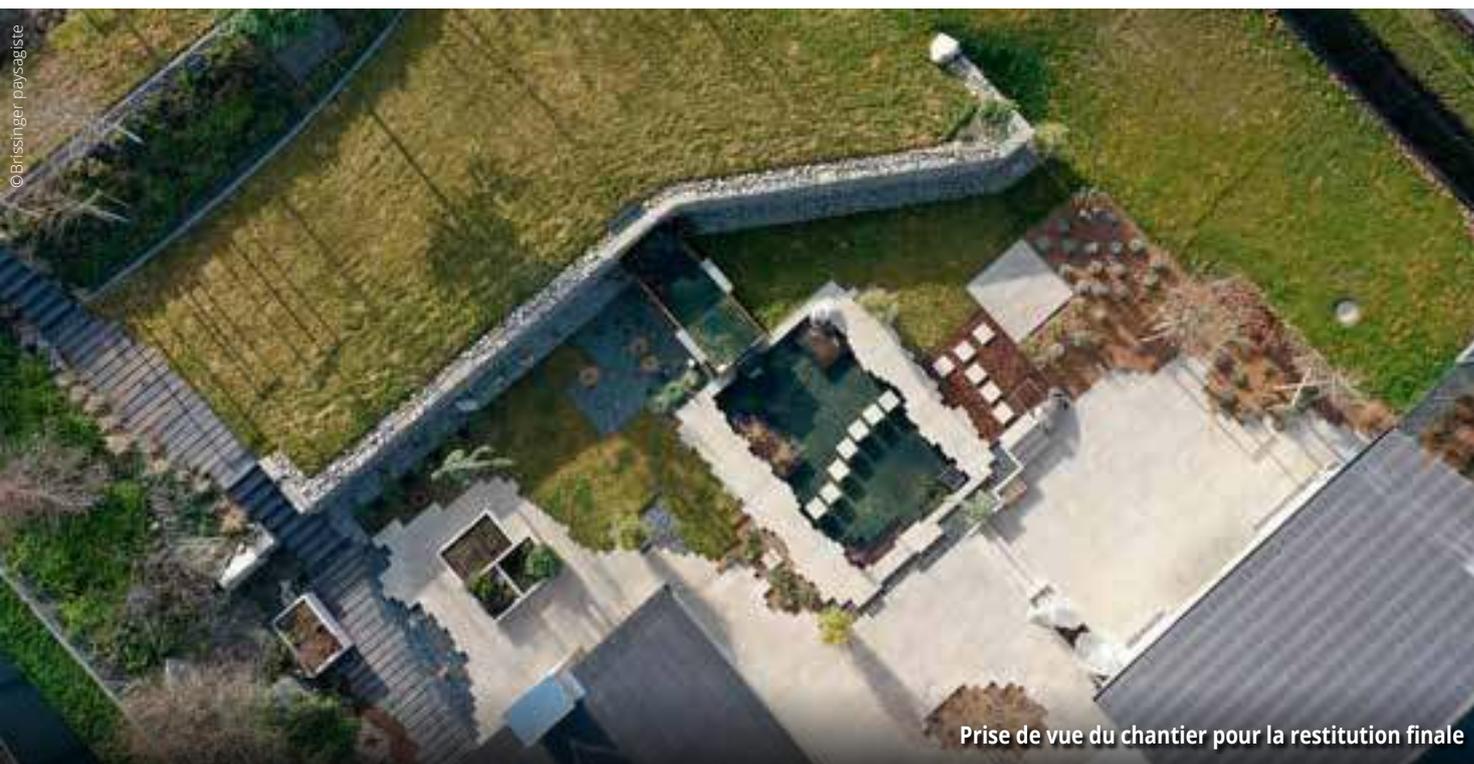
Quels sont les atouts des drones pour les entreprises du paysage ? Benoît Brissinger en dresse un inventaire propre à séduire toute entreprise. En premier, les prises de vues par drone et le GPS embarqué permettent d'obtenir une géolocalisation juste, donc des limites exactes des propriétés ou des terrains concernés par les chantiers. La prise de vue rend aussi compte d'un métré précis, ce qui facilite l'implantation du projet.

En plus de ces relevés topographiques, les mesures prises par le drone en photogrammétrie peuvent servir à calculer les cubages, et donc à anticiper les travaux de terrassement en connaissant les volumes de terre ou de graves à déplacer. Grâce à ces valeurs, il est possible de prévoir le temps nécessaire aux travaux et de les planifier avec rigueur. La photogrammétrie est en effet une technique de modélisation puissante fournissant beaucoup plus de détails qu'avec des moyens terrestres dans les relevés de terrain, le volume et la configuration des constructions présentes. Analyser les éléments en

hauteur comme les arbres est également possible, ce qui peut dériver sur une analyse sanitaire plus fine que celle effectuée depuis le sol.

Lors de projets de grande envergure, une analyse de l'existant avec un état des lieux contrôlé par un huissier de justice est indispensable. Dans ce cas, le drone effectue des prises de vue sous tous les angles, ce qui peut compléter ce constat d'huissier.

Ensuite, les calculs effectués par les logiciels sur les photos prises par le drone permettent la réalisation de plans masses, la modélisation 3D des projets, puis l'élaboration du plan de récolement afin d'établir le certificat de conformité des travaux. Cet autre atout sérieux concerne tout type d'entreprise, quel que soit son secteur d'intervention. Sans oublier les photos des sites avant et après les travaux, par exemple des jardins de particuliers, ce que les clients apprécient selon Benoît Brissinger et Guillaume Gibeaux. Certains demandent même aux entreprises de leur donner les photos, ravis d'avoir une vue aérienne de leur jardin.



Réglementation et formation

Unanimes pour donner un avis positif sur l'utilisation des drones dans le métier, ces entrepreneurs du paysage alertent toutefois sur l'image parfois trop enthousiasmante que cette technologie véhicule et le manque d'information relatif à son emploi. En effet, les jeunes générations voient l'intérêt d'une manipulation téléguidée, de la même façon que les modèles réduits télécommandés ont fait rêver les générations précédentes. Mais alors que l'étendue des possibilités des drones est bien plus importante que celle des modèles réduits, tout le monde n'y a pas accès sans une formation aujourd'hui renforcée. Leur pilotage est également très réglementé,

et soumis à de nombreuses autorisations administratives, ce qui engendre des contraintes à prendre en considération.

Pierrick Grisel a ainsi passé sa licence de pilote de drone, rendue obligatoire pour le maniement à des fins professionnelles. « *Même les particuliers doivent se soumettre à une réglementation stricte* » confie-t-il, « *qui empêche tout survol intempestif des jardins en ville. Les jeunes qui veulent se lancer dans ce pilotage pour notre métier doivent donc passer obligatoirement par la case formation et obtenir la licence, avant que cette technicité soit une compétence supplémentaire sur leur CV !* ».



Simulation 3D du projet



Rendu final conforme à la simulation grâce au drone

De fait, la formation est dispensée par cinq principaux organismes* agréés en France. Sur une semaine, elle comporte une partie théorique conséquente pour le passage d'un brevet apparenté à celui du brevet de pilote d'avion privé. Pierrick Grisel explique qu'il faut une importante motivation pour passer ce brevet et apprendre toute la réglementation condensée dans les 450 pages du manuel de formation. Car même si ce brevet est adapté aux drones, la réglementation de l'aviation civile s'applique à chaque décollage. S'y ajoutent les connaissances des données météorologiques, des cartes de navigation, des hauteurs de vol autorisées, des distances à respecter par rapport aux aéroports, aérodromes et sites militaires, entre autres. « *C'est assez facile en réalité de piloter un drone quand on est passionné, mais passer à l'étape professionnelle reste compliqué. Surtout quand on se rend compte des autorisations administratives à demander selon les différents scénarios répertoriés par la réglementation* ».

Cette formation se complète donc d'un important travail personnel à mener avant même de pouvoir piloter. Une fois la licence en poche, il faut ensuite s'entraîner puis demander une homologation pour chaque prestation chez des clients. Tout un parcours qui peut rebuter les jeunes mais dont la finalité fait aussi rêver.



Drone professionnel en capacité de réaliser des prises de vues orthophotographiques

Comment exploiter cette technologie ?

L'utilisation des drones à des fins professionnelles pour les entreprises du paysage présente de nombreux avantages. Benoît Brissinger se sert de cette technologie depuis deux ans, convaincu que ces avantages valent bien quelques inconvénients liés à la réglementation. D'ailleurs, il recommande de contourner ces obstacles simplement en confiant le maniement du drone à un prestataire extérieur qui a sa licence de pilote et prend à sa charge toutes les demandes administratives. Cette sous-traitance permet aussi à des entreprises petites et moyennes d'utiliser les drones sans faire l'investissement conséquent du matériel qui comprend non seulement le drone et ses batteries mais aussi l'ordinateur et les logiciels de calculs. Celui de la formation s'y ajoute, d'une part en télépilotage, d'autre part à l'utilisation des logiciels de photogrammétrie. Cela représente au bas mot un budget de 50 000 € confie Pierrick Grisel, pour être correctement équipé et formé.

Sous-traiter, c'est aussi ce que fait Guillaume Gibeaux en Normandie. *« J'ai découvert le travail réalisable avec les drones il y a peu de temps, et j'ai été très surpris de la fiabilité des données qu'ils collectent »* raconte-t-il. *« Depuis, je fais appel à un télépilote que je fais intervenir autant chez des particuliers que pour des syndicats de bassins versants. Je crois que cette technologie va devenir indispensable à brève échéance pour nos entreprises confrontées de plus en plus à la concurrence d'autres corps de métier et à l'obligation d'effectuer des devis en un temps record pour rester en lice. Avec les drones, on arrive à une précision telle que nos calculs sont facilités et aucune contestation n'est possible ensuite ».*

Cette sous-traitance a bien sûr un coût, mais de l'avis de ces entrepreneurs, avoir des chiffrages et des plans précis compense largement le prix d'un pilote agréé. Interrogé sur le devis qu'il présente à ses clients quand il fait intervenir un drone, Guillaume Gibeaux déclare ne pas détailler encore cette prestation pour éviter un questionnement de

la part du client qui aurait peut-être une impression de surcoût. Mais peu à peu le développement de cette technologie dans la filière du paysage va engendrer une habitude qui sera d'office acceptée par les clients. Cela deviendra même, pense-t-il, un facteur de différenciation et de performance, un sérieux atout commercial.

Investir dans le matériel en embauchant un télépilote constitue une opportunité pour les années futures, à condition que ce télépilote se charge de tout le côté administratif, d'une veille sur la réglementation et qu'il opère régulièrement sur des chantiers paysagers ou de génie écologique. Offrir la possibilité à un collaborateur issu de la filière et motivé par ce travail de se former est également une option à étudier de très près. Qu'ils soient prestataires extérieurs ou salariés, les télépilotes ont de l'avenir dans le paysage. Le groupe de travail Drones au sein de l'Unep souhaite d'ailleurs concevoir un guide pour accompagner les entreprises du paysage dans cette évolution technologique.

www.lesentreprisesdupaysage.fr

Benoît Brissinger, www.paysagiste.brissinger.fr

Guillaume Gibeaux, Les 2 Ifs Espaces Verts, www.les2ifs.fr

Pierrick Grisel, Hovya paysagiste, <http://www.facebook.com/Hovyafr>

*Escadrone, www.escadrone.com ; droneonair, www.droneonair.com ; CFAD, www.cfad.fr ; École française du drone civil, www.telepilote.org ; DWA, www.digitalworks-aircraft.com